
**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

RÈGLEMENT CA28 0023-25

Je soussignée, Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro CA28 0023-25 est de 14 605;
-
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1471;
- Que le nombre de signatures apposées est de **397**.

Je déclare :

Que le règlement numéro CA28 0023-25 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Le présent certificat est délivré par application des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Fait à Montréal le 11 avril 2019.

_____ **Original signé** _____

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève